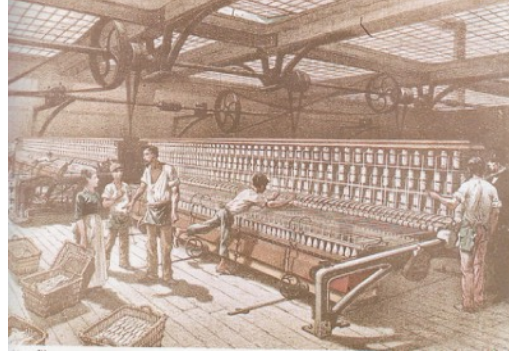


Thème 2 : L'Europe de la « Révolution industrielle »

Doc.1 : Fileuses de lin, W. Hinks, 1783



Doc.2 : Une filature mécanique, gravure du XIXe



En observant les docs 1 et 2, complétez au crayon à papier le tableau ci-dessus :

	Avant la Révolution industrielle (doc. 1)	Révolution industrielle (doc. 2)
Quel est le type de production ?		
Quels outils de production ?		
Quelle source d'énergie ?		
Quel est le lieu de production ?		
Quelles sont les quantités produites ?		

Doc.3 : l'innovation, un moteur

« Il y a trente-trois ans, j'essayais d'introduire une méthode de fabrication de l'acier entièrement nouvelle [...]. Je proposais d'employer comme matière première de la fonte brute coûtant 75 francs la tonne au lieu de fer en barre de Suède, très pur, que l'on employait alors et qui coûtait de 375 à 500 francs la tonne ; je proposais en outre de n'employer aucun combustible, de quelque nature qu'il fût, pour la conversion qui, avec mon procédé, ne durait que de 25 à 30 minutes au lieu de 10 jours et 10 nuits que nécessitait alors le procédé en usage ; je proposais encore de faire 5 à 10 tonnes d'acier en une seule opération [...]. Aussitôt que je fus capable de de vendre mon acier à bas prix, il y eut une sorte de panique dans l'industrie. »

Henry Bessemer, *Annales industrielles*, 1894

1) Présentez l'auteur du doc.3.

2) Quelle innovation met-il au point ?

3) Quels avantages lui procurent cette innovation ?
Quelle conclusion en tirez-vous le rôle des innovations ?

Doc.4: une société par actions

« Article 1. Il est formé une société par actions entre MM. Mancel père et fils, gérants de ladite société, et toutes les personnes qui deviendront propriétaires des actions.

Article 2. La société a pour objet l'exploitation des mines de houilles de Carmaux et l'exploitation du chemin de fer de Carmaux à Albi [...]

Article 5. La société prend le nom de Compagnie des Houillères et Chemins de fer de Carmaux-Toulouse.

Article 6. Le capital est fixé à 17 400 000 francs et divisé en 116 000 actions de 150 francs chacune.

Article 22. Il sera formé un conseil de surveillance composé de 11 membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Article 28. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 40 actions au moins. »

« Statuts de la Compagnie des Houillères et Chemins de fer de Carmaux-Toulouse, 1856.

4) Quel est le nom de la société ? Quelles sont ses activités ?

5) A combien s'élève le capital nécessaire à son démarrage ?
Comment est-il réuni ?

6) Comment la société est-elle dirigée ?